

LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 - NUMÉRO 04

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART,

LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-CSQ)

ET

D'AUTRE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT LA PROLONGATION DE L'ÉCHÉANCE DES TRAVAUX
DU COMITÉ SUR LES FRONTIÈRES DE FONCTION (ANNEXE Q)**

CONSIDÉRANT la convention collective 2020-2023 intervenue entre la FPPC et le CPNC;

CONSIDÉRANT que les parties considèrent que les travaux du comité national de travail sur les frontières de fonction ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de prolonger les travaux du comité national de travail sur les frontières de fonction.

Les parties conviennent de modifier l'échéance des travaux du comité national de travail sur les frontières de fonction prévu à l'Annexe Q pour la prolonger jusqu'à la fin de la convention collective, soit le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Québec, ce 8^e jour du mois de février de l'an 2023.

**POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DES COLLÈGES (CPNC)**



Bernard Tremblay, président



Christian Lavoie, vice-président

**POUR LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL DES COLLÈGES
(FPPC-CSQ)**



Éric Cyr, président



Suzanne Tousignant, 1^{re} vice-présidente